

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 OCTOBRE 2016**

Membres en exercice :	23	<i>L'an deux mille seize, le treize Octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal des Houches, convoqué le 06 Octobre, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Xavier ROSEREN, Maire.</i>
Membres présents :	19	
Membres représentés :	3	
Votants :	22	
Étaient présents		Monsieur Xavier ROSEREN, Maire - Mesdames et Messieurs, Maurice DESAILLOUD ; Emille CHOUPIN, Luc HAMONIC, Nicole MANSART, Gilles PAVOT, Agnès BALMAT Maires-Adjoints, Jean-Pierre SIMOND, Yves PEROL, Luc BARBIER, André JEANDIDIER Sandrine MEDEIROS, Zinica SIMOND, Caroline MONGRENIER, Laëtitia CHOUPIN, Patrice DESAILLOUD, Eva Christina BISCHOFF, Xavier CHANTELOT, Ghislaine BOSSONNEY.
Absent excusé		Stéphane LAGARDE (Procuration à Jean-Pierre SIMOND) ; Dervla KEHOE, Christophe BOCHATAY (procuration à Xavier CHANTELOT) ; Véronique NOIR (procuration à Ghislaine BOSSONNEY),
Secrétaire de séance		BARBIER Luc

16.107 – Espace OLCA : Conventions de locations

Il est rappelé le dispositif mis en place l'année dernière et l'exigence d'un renouvellement formel chaque année des conventions avec les associations.

A ce titre, il est prévu des conventions d'occupation de salles situées à l'Espace OLCA pour les associations suivantes :

- Cham en scène
- Chorale papa sam
- Cinebus Le grand soir
- Ski club
- Football
- Espace évasion
- Don du sang
- Budo traditionnel
- Groupe Scolaire
- Kyudo
- Tennis
- SDIS
- Quilt Aiguillette
- Yoga
- Capoeira
- TempsDanse

Il est prévu des conventions d'occupation de locaux de rangement et de stockage pour les associations suivantes :

- Lions des neiges Mont-Blanc
- Echo des Glaciers
- APE

Envoyé en préfecture le 21/10/2016
Reçu en préfecture le 21/10/2016
Affiché le 21/10/2016
13-DELIB_16_107-DE

La Commune met à disposition, à titre gratuit, pour les associations citées ci-dessus un local situé dans l'Espace OLCA à des horaires adaptés pour la pratique des activités des associations.

Sur proposition de la commission Jeunesse Vie associative et Culturelle, il est prévu d'ajouter l'article suivant :

- En cas de besoin du matériel de nettoyage est mis à votre disposition pour remettre en l'état les locaux à l'issue de votre activité, dans le placard du hall, accès scène. En cas de manquement à cette consigne les heures de ménage pourraient vous être facturées.

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu l'exposé
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** les conventions de location telles que détaillées ci-dessus selon les créneaux horaires définis, et sur la période du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.

Pour copie conforme à l'original,

Délibération exécutoire
(en application de l'article
2 de la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée)
le : 21/10/16
Affichage en Mairie des Houches
Du 21/10/16 Au _____

Xavier ROSEREN,
Maire

